

## Avis de la délégation CNE du personnel au Conseil d'entreprise sur la fusion des services EVA et PrO et intégration de la mission « QCM » à l'IPM.

La réorganisation des deux services EVA et PRO afin de n'en faire plus qu'un nommé QOPA a du sens et est appréciée par les membres du personnel qui y voit une possibilité de collaboration et d'évolution positive.

Certaines préoccupations sont cependant émises pour quelques points que nous soulevons dans cet avis. Nous demandons des clarifications sur les points suivants qui ont été émis lors des consultations (en assemblée ou lors d'entretiens individuels).

1. La question **des périmètres et des territoires de chacun** (QOPA/IPM) mérite d'être clarifiée et approfondie afin de permettre aux membres du personnel de ces deux entités de travailler en bonne collaboration et afin de permettre à l'ensemble de l'université une bonne identification des interlocuteurs en fonction des missions et services proposés. Ainsi, les interlocuteurs devront clairement être identifiés en matière d'évaluations ou d'accompagnements, d'analyse, de diagnostic qui s'adresse à des enseignements, à des individus et/ou des programmes.  
A ce sujet, le nouveau pôle de l'IPM intitulé « évaluation des acquis et des activités, approche programme » pourrait induire de la confusion. En effet, QOPA et IPM travaillent tous deux sur la question des programmes d'étude et tous deux ont des échanges avec les responsables de programmes. QOPA pour les aspects institutionnels et IPM pour les aspects pédagogiques peuvent collaborer sur la question des programmes.  
Les responsabilités respectives doivent transparaître clairement pour les interlocuteurs; en particulier les responsables de programme.

Ces objectifs de visibilité et clarté entre IPM et QOPA (fusion de EVA et Services Programmes d'étude) sont à la base de la décision de la fusion.

2. Des questions pratiques se posent en lien avec le déménagement de la mission QCM vers l'IPM. Il existe des inquiétudes peut-être non fondées sur la possibilité de loger une personne supplémentaire dans les bureaux de l'IPM. En termes de calendrier, le déménagement de l'outil informatique ne doit pas perturber la session de janvier et il faut pouvoir anticiper les aspects techniques (et dès lors postposer ce changement après la session de janvier). Une coordination avec le SGSI sera nécessaire à ce sujet.
3. Le transfert de la base de données QCM vers l'IPM est un changement qui n'est pas insignifiant pour certaines personnes qui souhaitent que cela se fasse en bonne intelligence. Il est important dans ce sens que la possibilité **d'avoir accès et de traiter la base de données** puisse toujours être donnée aux membres de QOPA afin de continuer à travailler sur la mission « appui à la politique d'enseignement ».

4. Dans le point sur la composition de l'équipe et fonctions principales de chacun, certaines fonctions devraient être renommées pour intégrer les différentes missions que ces personnes occupent.

Ainsi :

- Isabelle Lecroart est « analyste qualité *des projets en appui à la politique de formation* et gestionnaire des outils d'évaluation institutionnelle des enseignements *et des programmes* »
- Sylvie Mallentjer est « gestionnaire des évaluations *institutionnelles* des enseignements et support administratif aux évaluations externes » Elle s'occupe également du secrétariat de l'entité.
- Linda Tempels est « ~~réfèrent~~ *coordinatrice institutionnelle du processus AEQES et analyste qualité* »

5. Il est impératif de produire pour les différentes personnes des descriptions de fonctions qui permettront de voir clair sur les missions de chacun des membres du personnel de EVA PRO car la refonte en un seul service induira des changements qui ne sont pas clairement identifiées dans la note.

6. Enfin, le poste de Christine Jacqmot se libère du cadre EVA ; l'institution lui a proposé un nouveau projet et à la fin de ce projet, « la carrière de Christine Jacmot à l'UCL ne devrait pas se terminer » (Dominique Opfergelt, projet de PV du Conseil d'entreprise 419), sans pour autant revenir dans la nouvelle unit QOPA. Il n'est donc pas logique de proposer un emploi pour ce poste à durée déterminée qui se libère. La délégation CNE du personnel au CE s'oppose clairement à cette possibilité d'engager sur durée déterminée dans ce cadre.

7. La mutualisation des ressources est à définir. De quelles ressources parle-t-on ?

La délégation CNE du personnel de l'UCL au Conseil d'entreprise souhaite remettre un *avis positif* sur cette fusion.